

échanger  
comprendre  
progresser

# Rapport annuel 2019

## Protection des troupeaux Suisse



**agridea**

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS  
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL  
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI  
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

## **Impressum**

Editeur	AGRIDEA Jordils 1 • CP 1080 • CH-1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 • F +41 (0)21 617 02 61 contact@AGRIDEA.ch • www.AGRIDEA.ch
Auteur-e-s	Felix Hahn, Daniela Hilfiker, Riccarda Lüthi, Daniel Mettler, François Meyer, Andreas Schiess, AGRIDEA
Rédaction	François Meyer, AGRIDEA
Image du titre	AGRIDEA
Mise en page	Andrea Huggler, AGRIDEA
Traduction	Bettina Perroud
Impression	AGRIDEA

© AGRIDEA, juin 2020

Sans autorisation expresse de l'éditeur-trice, il est interdit de copier ou de diffuser de toute autre manière cette brochure ou des parties de cette brochure.

Les informations contenues dans cette publication sont sans garantie. Seule la législation y relative fait foi.

## Table des matières

1	Introduction .....	5
1.1	Probabilité de présence de grands prédateurs et risque de dommages .....	6
1.2	Loups / Ours / Lynx / Chacal doré .....	6
1.3	Domages causés sur les animaux de rente.....	8
1.4	Prévention des dégâts sur les ruches.....	9
2	Les chiens comme mesure de protection .....	9
2.1	Conseil spécialisé en CPT.....	9
2.2	Cours d'introduction et cours pratique pour les détenteurs et détentrices de CPT .....	10
2.3	Elevage et formation .....	10
2.4	Evaluation de l'aptitude au travail.....	11
2.5	Offre, demande et placement.....	12
2.6	Utilisation et détention.....	13
2.7	Projet de protection des troupeaux avec CPT dans le Rappental.....	14
2.8	Nouvelle brochure sur le renouvellement de CPT.....	15
2.9	Conseil cynologique de l'OFEV.....	15
3	Expertise sur les chiens de protection des troupeaux .....	16
3.1	Expertise des dégâts dans les troupeaux protégés.....	16
3.2	Evaluation des incidents impliquant des CPT et recommandations .....	17
3.3	Expertise sur le comportement spatial des CPT .....	17
4	Chiens de protection de troupeaux et public .....	19
4.1	Incidents impliquant des CPT (pincements ou morsures) .....	19
4.2	Expertise sur la sécurité.....	20
4.3	Sensibilisation, informations, échanges .....	20
5	Mesures d'urgence.....	21
6	Planification territoriale .....	21
7	Formation de berger/ère .....	21
7.1	Dynamique des modules et participants/es .....	21
8	Service civil en soutien aux exploitants d'alpage .....	23
9	Clôtures, lamas, ânes et dispositifs d'effarouchement.....	24
9.1	Clôtures et dispositifs d'effarouchement.....	24
9.2	Monitoring .....	25
9.3	Lamas et ânes.....	25
10	Manifestations.....	26
10.1	Journée d'échange de la « Protection des troupeaux Suisse » .....	26
10.2	Rencontre nationale des bergers/ères à moutons .....	26
10.3	Présentation aux cantons de l'aide à l'exécution sur la protection des troupeaux .....	27
10.4	Excursion des préposés cantonaux de la Protection des troupeaux .....	27
10.5	Stand BEA : Hébergement pour bergers sur les alpages de moutons .....	28
10.6	Manifestations internationales.....	28
10.7	Campagne de sensibilisation concernant les CPT .....	28

10.8	Autres communications et publications .....	28
11	International .....	29

# 1 Introduction

Avec l'augmentation significative du nombre de loups respectivement du nombre de meutes de loups en Suisse en 2019, la pression de ces grands prédateurs a augmenté dans diverses régions de Suisse. Cette pression ne s'est pas faite ressentir par une augmentation du nombre de dégâts par rapport à l'année 2018 mais par le nombre et l'origine des demandes en matière de protection des troupeaux. Des régions jusque-là épargnées ou touchées à l'époque, mais plus dans les années passées, vivent maintenant avec une présence de loup durable.

L'entrée en vigueur, en 2019, de l'aide à l'exécution sur la protection des troupeaux de l'OFEV a donné un cadre clair à la planification, à la mise en place et aux subventionnements des différentes mesures de protection des troupeaux en lien avec les différentes bases légales. L'élevage, la formation, la détention et l'utilisation de chiens de protection des troupeaux (CPT) occupent une grande place dans ce document. En effet, le placement de CPT nécessite dorénavant que le futur propriétaire de ces chiens soit en possession d'une garantie de financement de l'OFEV avant que les chiens ne soient placés sur son exploitation. L'établissement de cette garantie de financement se base sur les rapports de différents experts et du canton. Aux vues des expériences des années passées, cette soigneuse planification permet à l'agriculteur d'être bien préparé lors de l'arrivée des CPT et d'avoir un cadre bien défini pour leur détention et leur utilisation. On peut juger ce cadre comme une contrainte mais aussi comme une chance que grâce à lui l'utilisation de CPT soit couronnée de succès.

Les différents systèmes de clôtures de protection des troupeaux et la manière de les mettre en place sont maintenant bien connues par les cantons et différents moyens sont à leur disposition pour transmettre ces bonnes pratiques aux détenteurs de menu bétail (vidéo, brochure, journée de démonstration,...). Le défi reste toujours de récolter plus d'informations sur les quelques cas où des dégâts se produisent malgré l'installation de clôture et surtout de les partager. Ceci est nécessaire pour pouvoir juger de l'efficacité des clôtures de protection et le cas échéant les améliorer. Et répondre à des questions du type : le système de clôture n'était-il pas correctement installé ou le loup a-t-il développé une stratégie pour contourner une mesure jugée comme efficace ?

La question des différents types de couchades et des parcs de nuit pour les troupeaux de petits ruminants était une des thématiques principale pour l'année 2019. Quel type de couchade/parc de nuit/pâturage de nuit existe-t-il en Suisse? Quels sont leurs avantages/leurs inconvénients ? Et surtout quel type de détention nocturne choisir selon la pression des grands prédateurs dans sa région et comment la mettre en place ? Ces différentes questions font l'objet d'une brochure qui paraîtra courant 2020.

Des nombreuses formations ont été réalisées sur la thématique des clôtures et des CPT. De plus, la formation consacrée aux bergers à mouton ainsi que plusieurs formations pour des personnes provenant des pays voisins ont connus un grand succès. Le transfert de connaissance et une bonne communication sont primordiaux dans les discussions liées à la révision de la Loi (soumise au référendum populaire) et de l'Ordonnance sur la chasse.



*Fig. 1 : Journée de formation sur le thème des clôtures de protection des troupeaux*

## 1.1 Probabilité de présence de grands prédateurs et risque de dommages

En raison de la présence de grands prédateurs, l'OFEV désigne une zone dite prioritaire pour la protection des troupeaux (voir fig. 2). Ce domaine prioritaire comprend les régions où la présence de grands prédateurs est prévisible et où il existe un risque accru de dommages sur les animaux de rente.

Dans cette zone prioritaire, il est donc recommandé à l'agriculteur de prendre en compte le risque de dommages sur son exploitation. S'il juge ce risque inacceptable, il lui est recommandé de prendre ou de renforcer les mesures préventives pour protéger ses animaux de rente.

Cette carte est actualisée chaque année

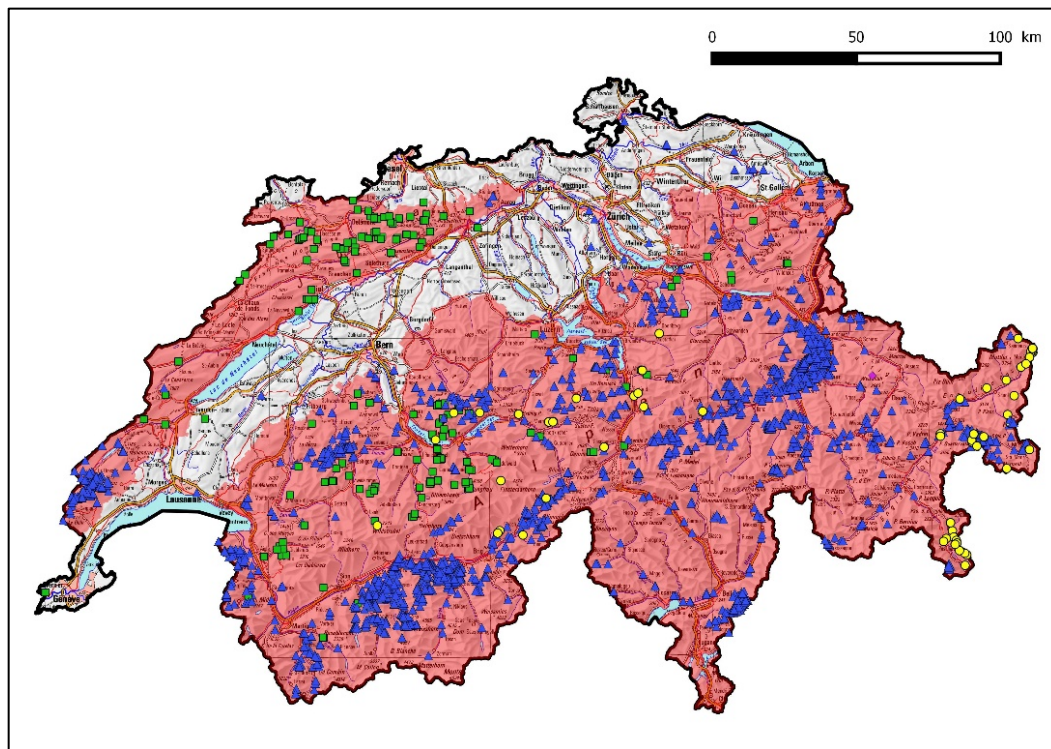


Fig. 2 : La zone prioritaire pour la protection des troupeaux 2020 (rouge), complétée par des informations sur la présence de grands prédateurs pendant les années 2014-2019 : ▲ = Loups (tous les CT), ● = Ours (tous les CT), ■ = Lynx (uniquement dégâts sur animaux de rente) ■ = Chacal doré (uniquement dégâts sur animaux de rente). (Source : GRIDS/OFEV – Etat 17.12.2019, KORA)

## 1.2 Loups / Ours / Lynx / Chacal doré

**Population de lynx (2017) :** 228 (+/- 10) lynx indépendants (subadultes et adultes), principalement dans les Alpes et les Préalpes (168) et dans l'Arc jurassien (60). La population est stable (voir fig. 3).

**Distribution du loup (2019) :** 60 à 80 animaux d'origine italienne, principalement dans les régions de haute montagne et les régions préalpines. Actuellement, 8 meutes de loups (GR : 4, VS : 2, TI : 1, VD : 1) et des loups solitaires vivent en Suisse. Chaque année, de nouveaux individus originaires d'Italie et de France arrivent en Suisse (voir fig. 4).

**Immigration d'ours :** Incursions irrégulières d'ours de l'Italie vers la Suisse, en particulier vers le canton des Grisons et en partie aussi vers le Tessin. En 2016 – pour la première fois depuis le retour de l'ours – un individu est passé dans le Nord des Alpes et est resté un certain temps dans la région de Suisse centrale – Berne. Cet ours est retourné en Italie en été 2019. Chaque année, 1 à 3 ours sont périodiquement présents en Suisse (voir fig. 5).

**Chacal doré:** Depuis 2011, la présence sporadique du chacal doré est attestée en Suisse (voir fig. 6).

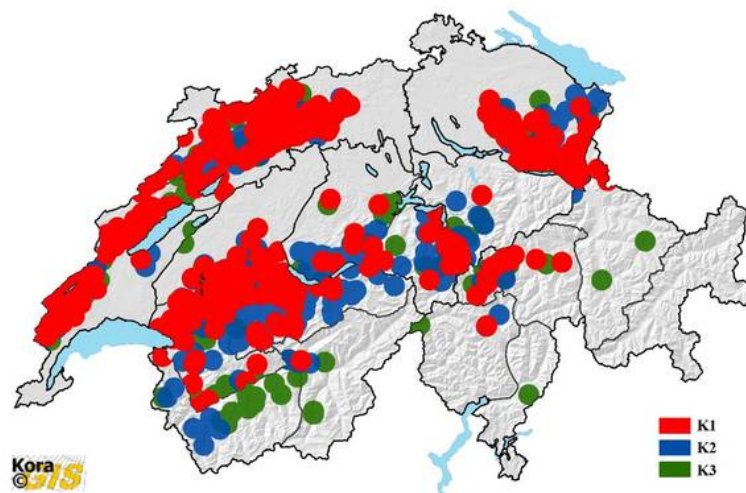


Fig. 3 : Répartition de la détection du lynx en Suisse 2017 (Source : KORA).

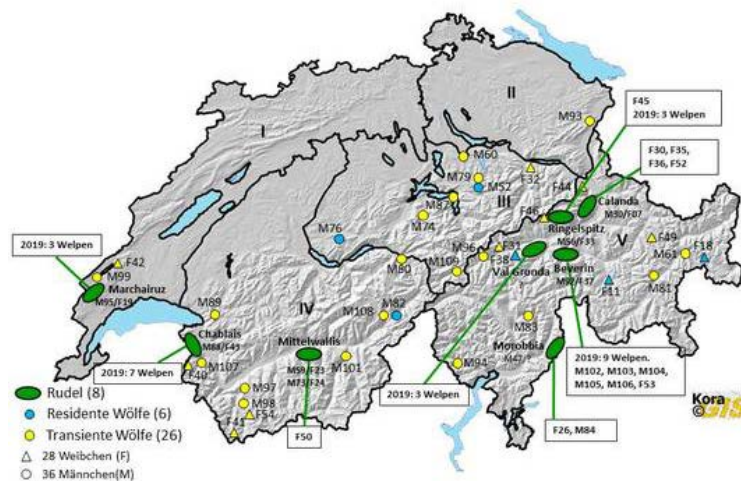


Fig. 4 : Détection de loups en Suisse durant les 24 derniers mois (Etat au 07.10.2019) (Source : KORA).

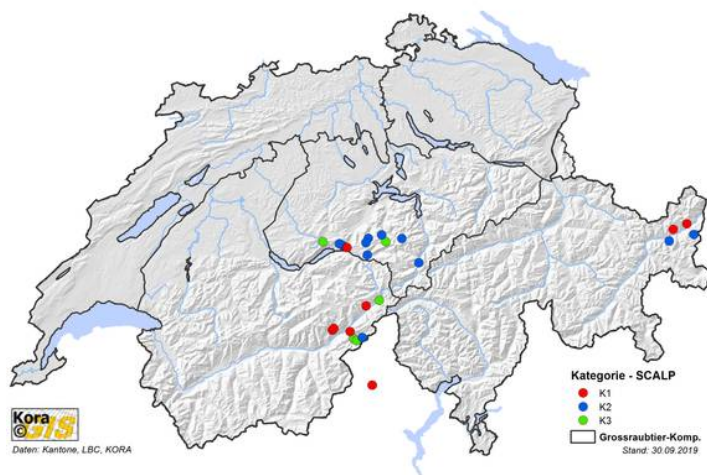


Fig. 5 : Détection d'ours en Suisse du 1er janvier au 30 septembre 2019 (Source : KORA).

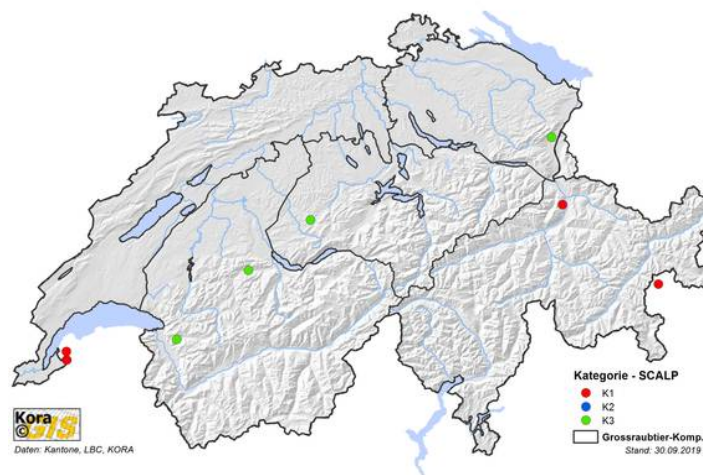


Fig. 6 : Détection de chacals dorés en Suisse du 1er janvier au 30 septembre 2019 (Source : KORA).

### 1.3 Dommages causés sur les animaux de rente

Alors qu'en 2019, l'ours et le chacal doré n'ont causé aucun dommage aux animaux de rente, les loups ont attaqué 425 animaux. Le nombre d'animaux de rente indemnisés en raison des attaques des lynx est tombé à 41 animaux en 2019.

Comme les années précédentes, les ovins et les caprins sont les proies les plus attaquées. Dans les troupeaux protégés par le CPT, la proportion des attaques sur animaux de rente causée par les loups a diminué de moitié par rapport à l'année précédente (environ 4% en 2019 contre 9% en 2018) (voir fig. 7). En cas d'attaques multiples du bétail malgré l'utilisation de CPT, une expertise a été effectuée pour chaque cas afin d'optimiser autant que possible la protection du troupeau (voir chapitre 3.1).

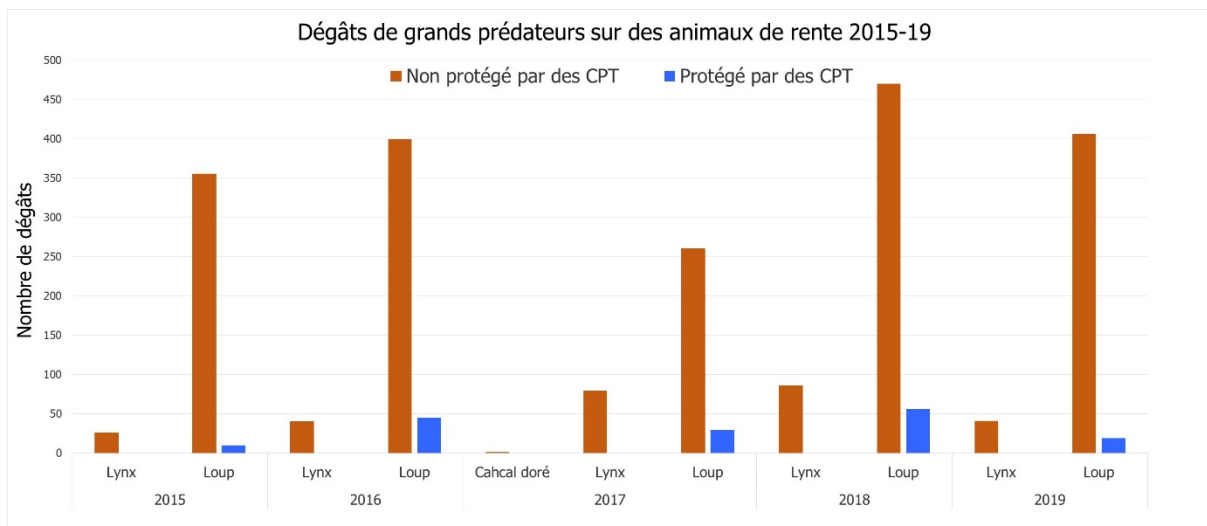


Fig. 7 : Attaques sur animaux de rente par les grands prédateurs 2015–2019 dans les troupeaux protégés, resp. non protégés par les chiens de troupeaux (Source : GRIDS, 17.12.2019).

Les cantons les plus touchés par les attaques de loups sont ceux du sud de la Suisse (voir fig. 8 et 10), tandis que les attaques de lynx sont concentrées au nord des Alpes et dans le Jura (voir fig. 9 et 10).

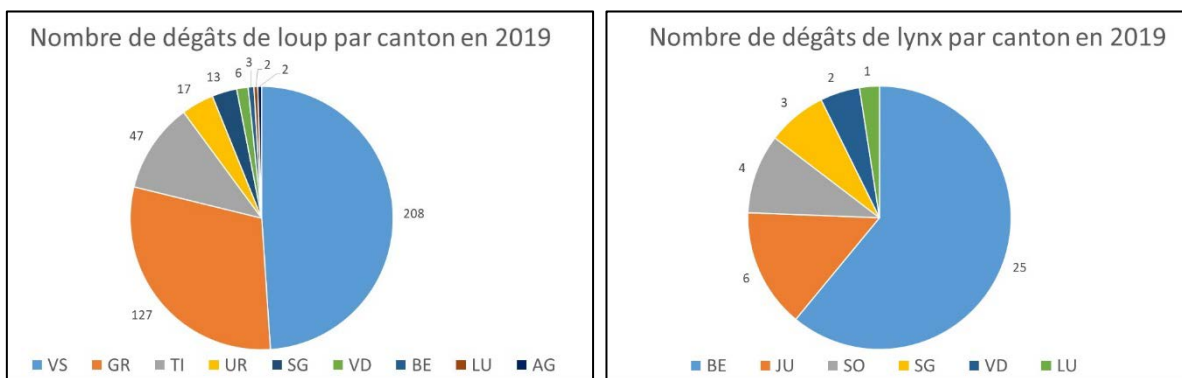


Fig. 8 et 9 : Développement par canton des attaques de loups, resp. de lynx (Source : OFEV, état 17.12.2019)



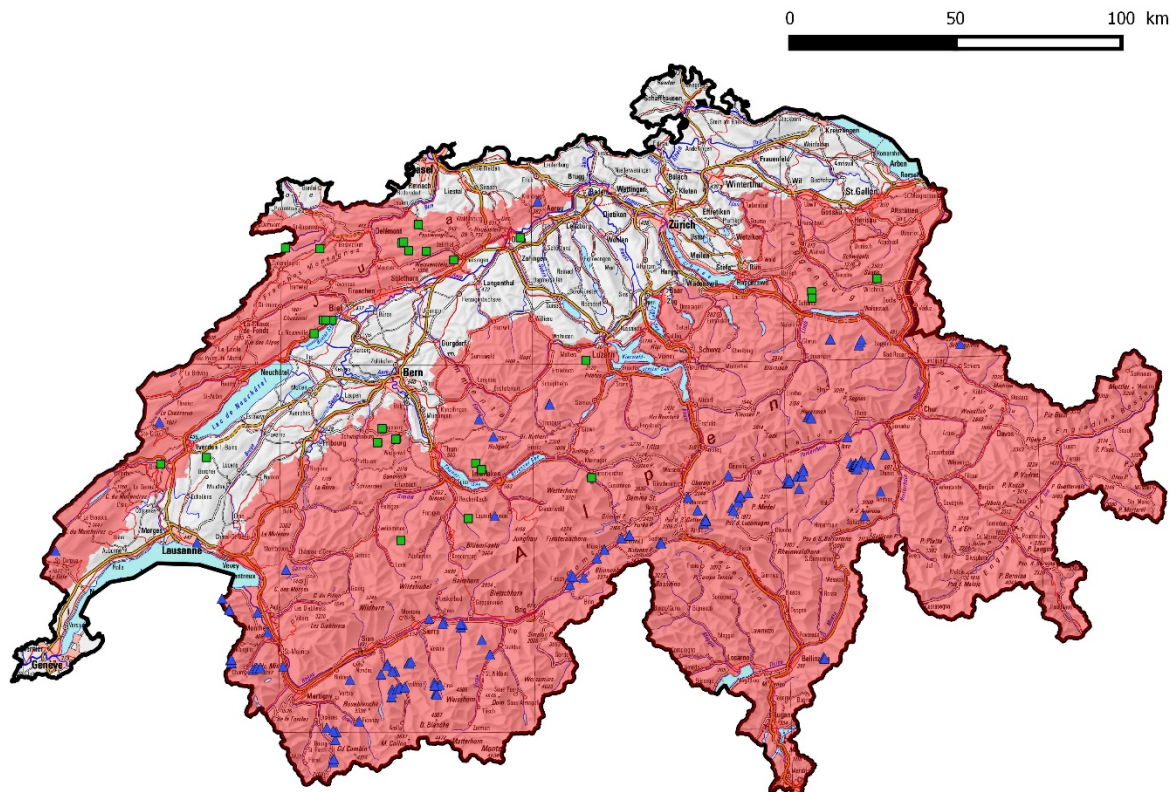


Fig. 10 : Localisation des dégâts causés par les grands prédateurs 2019 (Source : OFEV, état 17.12.2019). En rouge : zone prioritaire actuelle pour la protection des troupeaux ▲ = dégâts du loup, ■ = dégâts du lynx

## 1.4 Prévention des dégâts sur les ruches

En 2019, plusieurs observations d'ours ont été faites en Basse-Engadine et dans la région de l'Oberland bernois/du Haut-Valais (voir également la fig. 5). La demande pour des clôtures de protection pour les ruchers était plus élevée en 2019 que les années précédentes. Au total, dix demandes de protection des ruchers ont été reçues par le Service spécialisé en PT (7 GR, 1 BE, 1 SZ, 1 VS). En raison de la faible présence d'ours, aucun contrôle aléatoire n'a été effectué en 2019 sur les clôtures des ruchers.

# 2 Les chiens comme mesure de protection

## 2.1 Conseil spécialisé en CPT

Les conseillers/ères spécialisés/es en CPT sont des spécialistes dans la gestion pratique des CPT officiels. Ils/elles sont rattachés/ées au Service spécialisé en CPT. En 2019, comme en 2018 aussi, ils se sont chargés des activités de conseil sur place concernant les questions concrètes de formation, de détention et de placement de CPT officiels. Ils sont occupent également la fonction d'expert lors des évaluations de l'aptitude au travail des CPT.

Dans le réseau des conseillers spécialisés, deux changements sont intervenus en 2019 :

- Marianne Hofmann, détentrice et formatrice de CPT à Unterbach VS, a été engagée en tant que conseillère spécialisée CPT et oeuvre dans ses nouvelles fonctions principalement dans le Haut-Valais.
- La convention avec le Plantahof de Landquart GR pour le conseil spécialisé en CPT effectué par Jan Boner a été interrompue au printemps et n'a pas été renouvelée pour 2020. Dans les Grisons, c'est Alfred Bernet de Elm GL qui a récemment repris la fonction de conseiller spécialisé en CPT, alors qu'au Tessin ce sont Elena et Alberto Stern de Lostallo GR qui poursuivent leur activité en tant que conseiller et conseillère spécialisé/e.

Une nouvelle tâche pour le conseillers/ères spécialisés/es CPT est la préparation de l'expertise sur la possibilité de détenir correctement des CPT officiels. Ceci aussi bien pour les exploitations qui souhaitent débiter un travail avec les CPT que pour les exploitations qui utilisent déjà des CPT. Ces expertises font parties des nouvelles bases requises dans l'aide à l'exécution sur la protection des troupeaux, afin que l'OFEV puisse fournir à l'exploitant une garantie de financement pour l'utilisation de CPT. L'élaboration d'un modèle pour ces expertises a été très longue, par conséquent, le modèle actuel devra être optimisé en 2020.

Dans le cadre d'un projet-pilote, les conseillers/ères spécialisés/es ont été soutenus/es pour la première fois en 2019 par Moritz Pfister, mandaté spécifiquement pour l'intégration de CPT auprès des détenteurs/trices novices pour un soutien lors de problèmes de détention.

Le 14 janvier 2019, les conseillers/ères spécialisés/es ont pu suivre une formation sur divers programmes informatiques (Word, Excel) à Zurich.

Deux retraites pour les conseillers/ères spécialisés/es se sont tenues à Berne le 28 février et les 26-27 août 2019. Outre les sujets obligatoires tels que la coordination de l'offre et la demande CPT, les retraites se sont principalement concentrées sur des thématiques comme la nouvelle expertise sur la possibilité de détenir correctement des CPT officiels et sur l'intégration optimale de CPT sur de nouvelles exploitations. Le sujet du placement de CPT sur des exploitations novices dans la détention de CPT a été traité de manière théorique dans la salle de cours et sur le terrain pour la partie pratique avec des exercices à la clé.



*Fig. 11 : Précieuses discussions et exercices en août à Rüeggisberg dans le cadre de la retraite des conseillers/ères spécialisés/es*

## **2.2 Cours d'introduction et cours pratique pour les détenteurs et détentrices de CPT**

En automne 2019, le Service spécialisé en CPT a mis sur pied cinq cours d'introduction pour les futurs détenteurs/trices dans les diverses parties du pays : trois en allemand (Landquart GR, Pfäffikon SZ et Viège VS), un en français (Rossens FR) et un en italien (Cadenazzo TI). Aucune inscription pour les cours de Pfäffikon et du Tessin, ils ont dès lors été annulés. 26 participants/es pour les autres cours théoriques.

Dans les 12 mois après l'acquisition d'un CPT officiel, l'agriculteur doit suivre un cours pratique avec son chien. Le cours dure une demi-journée. En 2019, plusieurs formations de ce type ont été organisées par les différents conseillers spécialisés en CPT dans toutes les régions du pays. Pour les éleveurs/formateurs de CPT affiliés à une association d'élevage officiel, la participation au cours pratique est facultative.

## **2.3 Elevage et formation**

L'association « Chiens de protection des troupeaux suisse » (CPT-CH) est toujours la seule association d'élevage de CPT accréditée par l'OFEV. La collaboration entre CPT-CH et le Service spécialisé en CPT fonctionne généralement bien. Des informations détaillées sur l'association et ses activités sont disponibles dans le rapport annuel de CPT-CH.

En 2019, 44 chiots de protection des troupeaux sont nés dans les exploitations d'élevage de l'association de CPT-CH (23 de la race Pastore des Abruzzese et 21 de la race Montagne des Pyrénées). Les chiots proviennent de huit portées. En outre, en 2019, l'association a importé 15 chiots Montagne des Pyrénées provenant d'Allemagne, de France, du Portugal et des USA.

La convention du Service spécialisé en CPT stipule que l'association devra former au minimum 85 CPT en 2020.

## 2.4 Evaluation de l'aptitude au travail

Entre 2013 et 2019, 247 chiens formés par les membres de CPT-CH ont été évalués sur leur aptitude au travail (EAT) (dont 38 en 2019). Sur ces 247 chiens, 193 ont obtenu l'EAT du premier coup et 33 lors de la seconde tentative. Pour 16 d'entre eux, l'évaluation d'aptitude au travail n'a pas pu être réussie. Ces 16 chiens ont raté l'EAT pour les raisons suivantes : attachement avec le troupeau insuffisant (10), manque de tolérance au stress (5), réaction inappropriée face à une personne étrangère (1). Ces chiens ont soit été euthanasiés (8), soit vendus à l'étranger (2) ou placés hors du programme de la protection des troupeaux (6). Cinq chiens de protection des troupeaux doivent repasser l'EAT ou une partie de l'évaluation durant l'année 2020

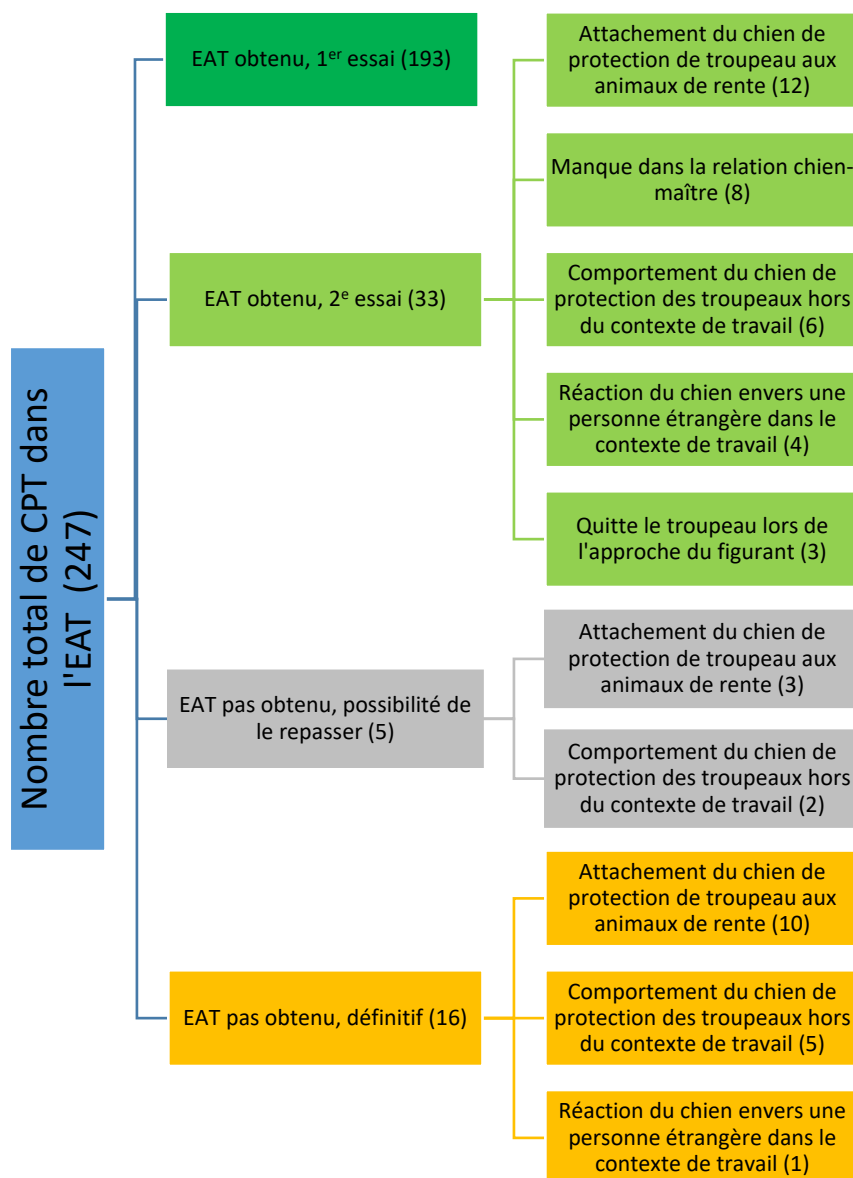


Fig. 12 : Aperçu du nombre de chiens formés par les membres de CPT-CH ayant réussi l'EAT, resp. pas obtenu l'EAT (avec les raisons de l'échec). (Source : AGRIDEA)

En 2019, non seulement les responsables de l'évaluation (conseillers/ères spécialisés/es), mais aussi les figurants/es fournissent une analyse des résultats de l'EAT. L'implication de ces figurants « professionnels », spécialement formés pour cette tâche, permet une meilleure uniformité des EAT. Ainsi, cette implication des figurants optimise l'évaluation d'une EAT grâce au principe des « 4 yeux » et offre une vision supplémentaire sur les différents exercices. Il est ainsi plus aisé pour les responsables de l'évaluation d'apprécier correctement les résultats de l'EAT des CPT, surtout si les exercices avec les différentes approches n'ont pas pu être bien filmés.

La fenêtre temporelle des EAT est limitée (conditions d'enneigement, saison d'estivage, etc.). Des terrains d'évaluation supplémentaires seraient utiles, mais il est difficile de trouver des sites appropriés. C'est pourquoi des discussions ont été menées avec l'armée afin de pouvoir utiliser les places d'armes pour l'organisation des EAT, en plus des sites déjà utilisés. Les EAT peuvent déjà être effectuées sur une zone de tirs dans le canton de Glaris.

Avec l'entrée en vigueur de l'aide à la protection des troupeaux de l'OFEV (depuis janvier 2019), seuls les chiens qui ont été formés ou importés dans le cadre du programme fédéral de protection des troupeaux peuvent encore se soumettre à l'EAT. En d'autres termes, l'intégration des CPT non officiels dans le programme fédéral de protection des troupeaux n'est plus possible.

## 2.5 Offre, demande et placement

Les demandes reçues pour acquérir des CPT officiels en vue de l'estivage 2020 ont pu être très largement satisfaites fin 2019 – lorsque les conditions nécessaires d'après l'aide à l'exécution sur la protection des troupeaux étaient remplies.

La préparation et la compilation des documents requis par l'OFEV pour délivrer une « garantie de financement » aux nouveaux propriétaires se sont révélées longues et exigeantes. Il faudra encore du temps pour que les cantons, le SPAA et le Service spécialisé en CPT remplissent leurs obligations de manière efficaces et avec compétences. Dès lors, cela va retarder, au printemps 2020, le placement des CPT auprès de nouveaux détenteurs.

Aperçu des placements de CPT, prévus ou planifiés, pour l'estivage 2020, etc. :

- 30 chiens formés ont pu/peuvent être placés en Suisse (14 auprès de nouveaux détenteurs/trices, 16 en tant que chiens de remplacement);
- 2 CPT, qui avaient été placés comme chiots auprès de détenteurs/trices expérimentés, ont passé l'EAT avec succès, et 8 chiens devront passer l'examen au printemps 2020;
- 12 CPT formés et déjà placés ont dû être déplacés pour diverses raisons (6 auprès de nouveaux détenteurs/trices, 6 en tant que chiens de remplacement);
- 11 CPT formés chez des formateur/trices de CPT sont restés sur l'exploitation de leur formateur comme chien d'élevage ou comme chien de remplacement;
- 14 CPT sont morts ou ont été euthanasiés durant leur formation. Soit pour des problèmes de santé, soit à cause de manque qui auraient entravé leur capacité de travailler;
- 2 CPT se sont vus retirer leur enregistrement en tant que CPT officiel car leur formateur/trice a refusé de suivre l'EAT obligatoire avec ces chiens.

Actuellement, 77 chiots/jeunes chiens sont en formation (état au 31.12.2019).

Si tous les placements de CPT prévus pour l'estivage 2020 sont maintenus, 11 agriculteurs/trices pourront travailler pour la première fois en tant que nouveaux détenteurs/trices dès le printemps 2020.

Heureusement, le placement de CPT auprès de nouveaux propriétaires a connu un plus grand succès au printemps 2019 que lors des années précédentes. Notamment grâce au projet pilote « Soutien pratique des conseillers/ères spécialisés/es et détenteurs/trices de CPT » dans le cadre duquel Moritz Pfister a très fréquemment accompagné les nouveaux propriétaires et souvent durant plusieurs jours. L'évaluation de l'enquête menée auprès des nouveaux détenteurs/trices a très clairement démontré que le soutien de Moritz a été fort apprécié et que les conseils et propositions qu'il a fournis ont été appréciés à leur juste valeur. En 2020, Moritz Pfister sera régulièrement mandaté pour le soutien pratique de nouveaux détenteurs/trices de CPT et conseillers/ères spécialisé/es en CPT.

## 2.6 Utilisation et détention

Entre 2003 et 2019, le nombre de CPT utilisés sur les alpages dans le cadre du programme fédéral de la protection des troupeaux est passé de 42 à 239 chiens (voir fig. 13). 145 autres CPT sont actuellement en formation (80) sur des exploitations de base (44) ou utilisé comme CPT d'élevage (21) (voir fig. 14).

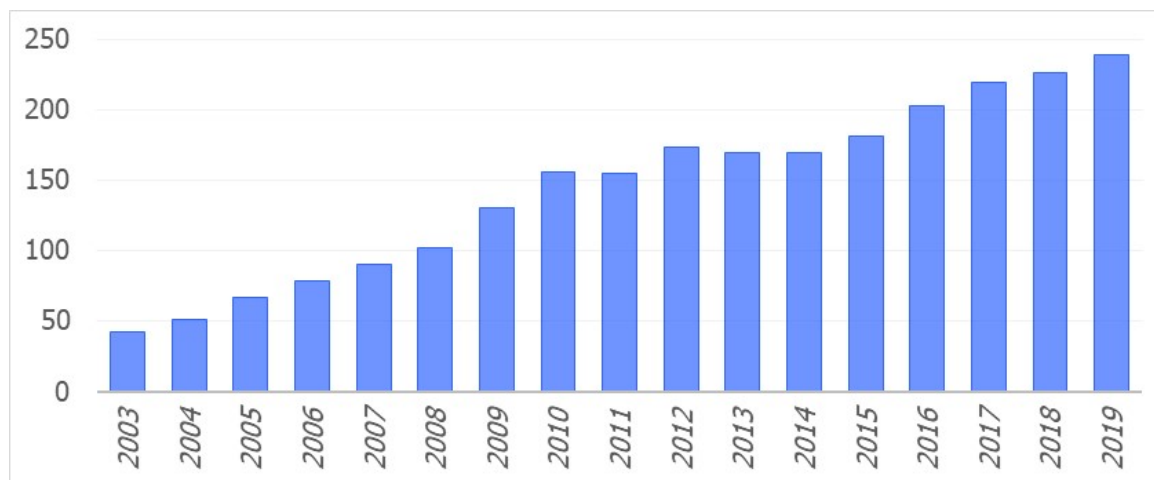


Fig. 13 : Progression du nombre de CPT sur les alpages entre 2003–2019 (Source : AGRIDEA, 01.07.2019).

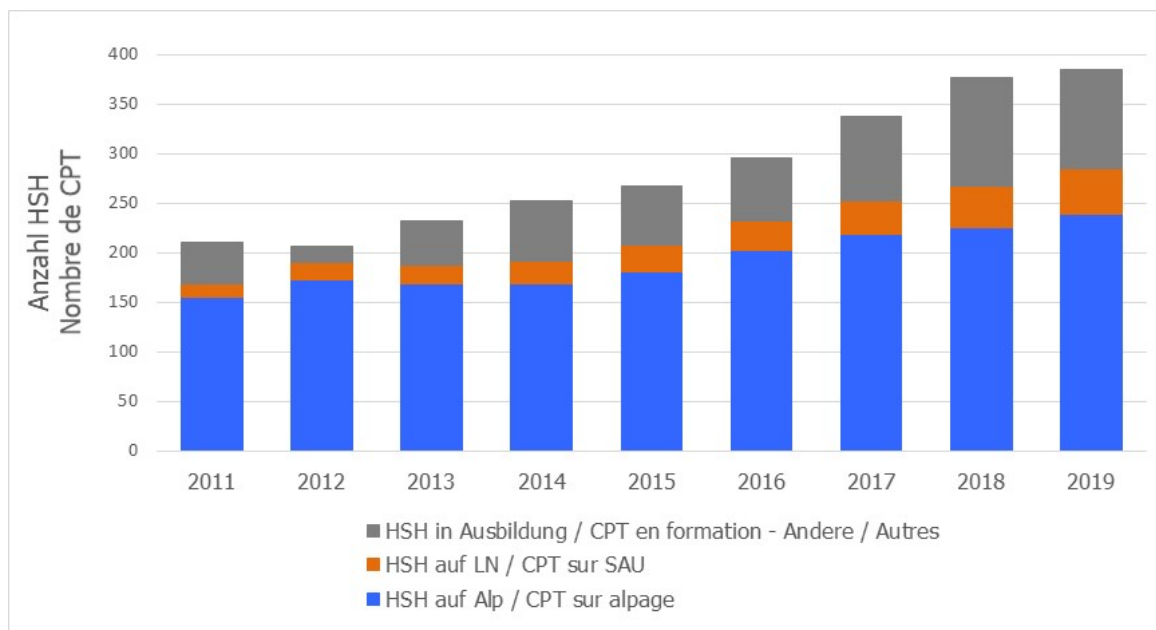


Fig. 14 : Progression du nombre de CPT entre 2011–2019 (Source : AGRIDEA, 01.07.2019).

En 2019, 118 exploitations agricoles ont travaillé avec CPT (voir fig. 15). Parmi celles-ci, les CPT ont été utilisés sur 96 exploitations d'estivage. Et sur 22 exploitations, les CPT travaillaient exclusivement sur des surfaces agricoles utiles (SAU).

Quelques changements sont intervenus sur diverses exploitations utilisant des CPT. Quatre exploitations ont cessé la détention de CPT et cinq nouvelles sont venues s'ajouter au nombre d'exploitations utilisant des CPT. Les raisons qui ont amené ces exploitations à arrêter l'utilisation de CPT sont les suivantes :

- L'alpage a été vendu et n'utilise plus de moutons pour la pâture.
- Le responsable de l'exploitation a déménagé à l'étranger.
- Le responsable de l'exploitation a préféré ne pas faire passer l'EAT obligatoire à ses CPT et a choisi de sortir du programme national de protection des troupeaux.
- Le responsable de l'exploitation a, entre autre, renoncé à travailler avec son CPT notamment à cause d'un incident par morsure.

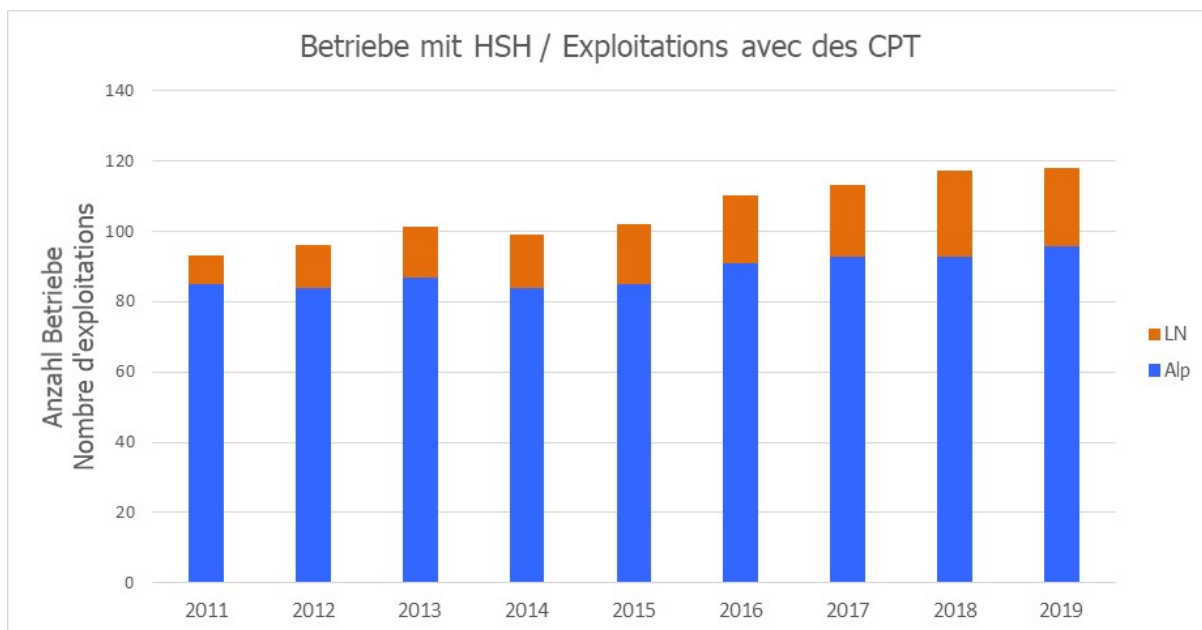


Fig. 15 : Nombre d'exploitations sur lesquelles ont travaillé des CPT (2011-2019) – différencié selon la zone dans laquelle les CPT étaient en activité : zones d'estivage ou uniquement sur les zones SAU (Source : AGRIDEA)

Plus de la moitié (49) des alpages de moutons protégés par des CPT (84) en 2019 étaient surveillés de façon permanente par un berger. Un bon tiers était géré comme pâturage tournant (30) et le reste en tant que pâturage permanent (5) (voir fig. 16).

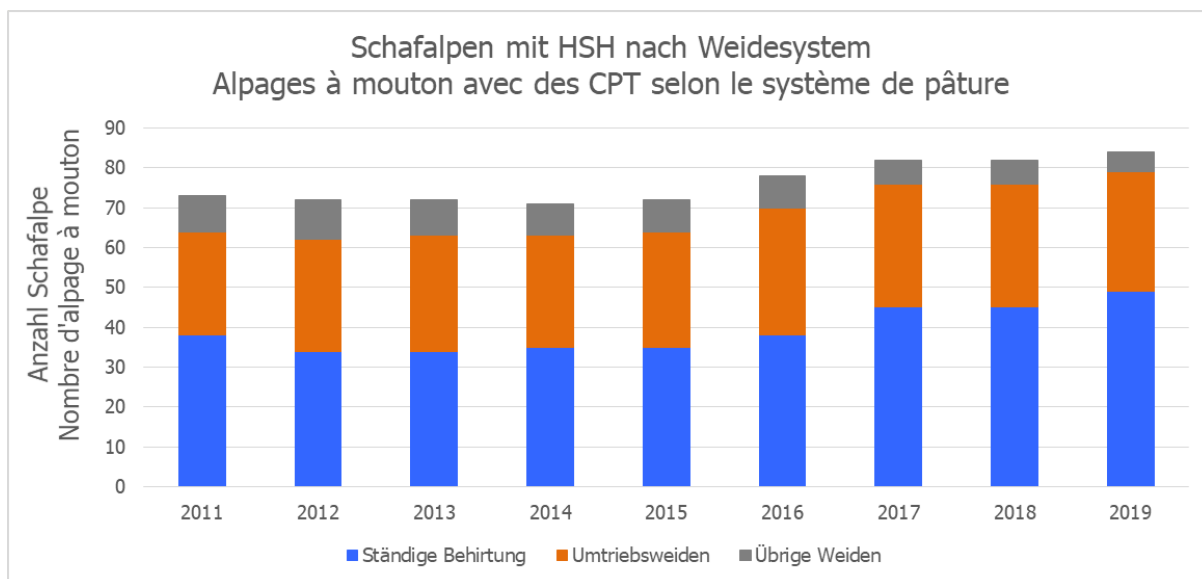


Fig. 16 : Nombre d'alpages à moutons 2011-2019 qui ont travaillé avec des CPT, différencié par le système de pâture (Source : AGRIDEA).

## 2.7 Projet de protection des troupeaux avec CPT dans le Rappental

En avril, des représentants de la collectivité alpestre de Rappental, de la vulgarisation cantonale Protection des troupeaux du Valais et du Service spécialisé en CPT ont signé un projet de convention visant à sauvegarder l'estivage des moutons dans la Rappental en 2019 grâce à la protection des troupeaux avec des chiens. L'objectif premier du projet était de faire en sorte que l'estivage des moutons sur l'alpage Rappental soit aussi exempt de

dommages que possible malgré la présence des loups, sans entraîner de dépenses supplémentaires déraisonnables pour les moutonniers ou les bergers. En conséquence, un plan d'action efficace pour la protection des troupeaux a été élaboré.

Un second objectif du projet était d'aider les bergers à avoir confiance dans le travail des CPT et ainsi de renforcer leur motivation. Ça permettrait aux bergers de trouver des solutions durables et autonomes à long terme pour une protection du troupeau performante et efficace dans le Rappental.

En automne, un rapport sur l'évaluation du projet a été réalisé. Les bergers et le responsable de l'alpage du Rappental ont été très satisfaits du système « surveillance permanente + CPT » durant l'été 2019. Sur l'alpage Rappental, la surveillance permanente sans autres mesures techniques de protection des troupeaux (ni enclos de nuit ni clôtures), mais seulement avec des CPT, a été couronnée de succès. De même que l'objectif principal du projet, à savoir garantir que l'estivage de moutons sur l'alpage Rappental compte le moins possible de dégâts malgré la présence du loup et avec des dépenses raisonnables pour le berger ou les moutonniers, a été pleinement atteint. Ce bilan positif a toutefois été assombri par deux incidents entre des CPT et des touristes dans le Rappental en raison de la déviation resp. de la fermeture d'un chemin réalisée de manière suboptimale.



Fig. 17 : Le troupeau de moutons dans le Rappental avec les CPT et le préposé à la PT du Valais.

## 2.8 Nouvelle brochure sur le renouvellement de CPT

L'expérience montre que les chiens de protection des troupeaux peuvent efficacement protéger les animaux de rente jusqu'à l'âge de 8-10 ans. L'élevage et la formation de tels chiens durent près de deux ans. Dès lors, il importe que les détenteurs/trices de CPT anticipent suffisamment tôt le remplacement de chiens âgés ou, si nécessaire, l'augmentation du nombre de chiens dans leur meute. Pour soutenir cette démarche, le Service spécialisé en CPT a édité une nouvelle brochure « [Renouvellement ou renforcement d'une meute de chiens de protection des troupeaux](#) ».

D'autres brochures concernant les CPT seront bientôt élaborées.

## 2.9 Conseil cynologique de l'OFEV

L'OFEV a créé le Conseil cynologique en 2019. Le Conseil cynologique est un groupe de travail qui, en fonction du besoin, conseille l'OFEV sur diverses questions politiques et stratégiques ayant trait au domaine spécifique des CPT, en particulier la reconnaissance des associations d'élevage et leurs règlements, les races canines appropriées pour la protection des troupeaux et le règlement de l'évaluation d'aptitude au travail. Le conseil cynologique se compose de spécialistes des autorités fédérales et cantonales et d'experts en chiens utilitaires. Le secrétariat est assuré par le Service spécialisé en CPT.

La première tâche du Conseil cynologique a été de rédiger une recommandation à l'OFEV concernant la demande du canton des Grisons pour la reconnaissance des chiens de la race « Berger d'Anatolie » comme troisième race officielle. Dans ce contexte, deux séances du Conseil cynologique se sont tenues en automne 2019 à Olten, ainsi qu'une visite du Conseil sur l'exploitation d'élevage d'Alberto Sterne à Misox GR (initiateur du projet berger d'Anatolie aux Grisons). En fin de compte, le Conseil a recommandé que la demande en l'état soit refusée, resp. rejetée.

## 3 Expertise sur les chiens de protection des troupeaux

### 3.1 Expertise des dégâts dans les troupeaux protégés

En 2019, des dégâts engendrés par de grands prédateurs dans les troupeaux protégés par des CPT ont été enregistrés sur les sept exploitations suivantes :

- Alpage Mer GR (7 moutons morts à cause du loup);
- Alpage Cavanna TI (5 moutons morts à cause du loup);
- Alpage Singline VS (11 moutons morts à cause du loup) – pour des attaques sur 9 moutons, aucun CPT n'était utilisé sur l'alpage;
- Alpage Geren VS (24 moutons morts à cause du loup) – cet alpage n'a finalement pas été accepté par le canton en tant qu'« alpage protégé », car les directives de la Confédération concernant la compacité du troupeau n'ont pas été respectées;
- Alpage Creux du Croue VD (1 mouton mort à cause du loup);
- Alpage Halden SG (3 moutons morts à cause du loup);
- Alpage Änggelauenen LU (2 moutons morts à cause du loup).

Le nombre d'animaux tués par le loup entre parenthèses est basé sur les données fournies à l'OFEV par les autorités cantonales des services de la chasse.

Selon le Service spécialisé CPT, les dégâts ne sont en principe pas dus à une erreur du CPT :

- Sur l'alpage Mer, l'un des deux CPT utilisés est décédé début août, d'où les attaques du loup. Dès l'introduction d'un deuxième CPT et de la mise en place d'un enclos de nuit, les attaques ont cessé.
- Lors des deux attaques du loup sur l'alpage de Cavanna, seuls deux des trois CPT étaient utilisés pour protéger les quelques 1000 moutons estivés. Dès l'arrivée du troisième CPT, il n'y a plus eu d'attaque.
- Sur l'alpage Singline, deux moutons ont été blessés en bordure de troupeau et par temps brumeux, neuf moutons ont été attaqués lorsqu'aucun CPT n'était en place (7 moutons ont été attaqués dans la nuit du 1er Août alors que les CPT avaient été enfermés pour éviter des conflits avec les touristes et les 2 autres moutons à la fin de l'été après le départ des CPT).
- Depuis des années il a été constaté que la gestion du troupeau sur l'alpage Geren ne permet pas aux CPT de protéger efficacement les moutons. Même durant les attaques du loup, le troupeau se trouvait dans des zones de pâturage considérablement trop vaste et dépourvu de gardiennage permanent (selon l'Aide à l'exécution de la protection des troupeaux, un troupeau d'environ 400 têtes ne devrait pas être réparti sur une surface de plus de 20 ha afin que les CPT puissent jouer leur rôle de protecteur). La nuit, les moutons devraient pouvoir se rassembler dans un endroit sécurisé et approprié.
- Un seul CPT était utilisé en 2019 sur l'alpage Creux du Croue. Le mouton tué a été attaqué par temps brumeux et il se trouvait en bordure du troupeau.
- Sur l'alpage Halden, trois moutons ont été tués par trois attaques de loups différentes – les moutons se situaient au bord ou même en-dehors du périmètre du troupeau.
- Sur l'alpage Änggelauenen, deux moutons ont été tués par trois attaques de loups différentes – les moutons se trouvaient sur un pâturage tournant relativement grand et les moutons tués étaient à la périphérie.

Dans l'ensemble, on peut conclure que la protection des troupeaux par des chiens a généralement bien fonctionné dans les alpages où le loup a sévi. Des attaques de loups à la périphérie du troupeau peuvent et vont se produire encore et encore, surtout par temps de brouillard. Les CPT ont toutefois réussi à prévenir des dommages importants. Cela se constate très clairement, surtout lorsque le nombre de CPT utilisé était trop faible (ou inexistant) et quand les attaques ont cessé immédiatement après l'introduction de chiens en renfort. D'autre part, il a été confirmé que l'efficacité du CPT était directement liée à la surface utilisée par le troupeau – si les animaux de rente sont trop dispersés, le CPT ne pourra surveiller qu'une partie des animaux.



### 3.2 Evaluation des incidents impliquant des CPT et recommandations

Le modèle adapté pour l'enregistrement des incidents par morsure, avec une évaluation de l'incident et des recommandations sur les mesures possibles à prendre réalisé par le service chargé des CPT, a fait ses preuves. Dans quatre cas, le Service spécialisé en CPT a rédigé des expertises détaillées sur certaines situations. Mais, bien que, en 2019, le Service spécialisé en CPT ait évalué qu'aucun CPT n'ait montré un comportement d'agression supérieur à la norme, dans plusieurs cas le chien a dû quitter l'exploitation sur laquelle il travaillait (parfois pour aller travailler sur une autre exploitation dans le cadre du Programme fédéral de protection des troupeaux et d'autres fois sur une exploitation hors programme) :

- Un CPT placé seul sur une exploitation du canton d'Argovie a été placé chez un autre détenteur de CPT dans le canton de Zurich après un incident – les deux exploitants estiment ensemble leurs animaux de rente avec le CPT sur le même alpage.
- Un CPT du Misoix GR ne pouvait plus être reconnu comme CPT officiel en raison d'un Arrêté cantonal de 2018 qui interdisait l'utilisation libre du chien. Suite à cela, son propriétaire s'en est séparé.
- Une bergère, propriétaire de CPT, a décidé de se séparer de deux de ses chiens après des incidents, car elle estimait que les conditions de gestion des conflits convenues entre AGRIDEA et la commune concernée n'étaient pas réalisables.
- L'un de ces chiens du Valais a été placé dans une exploitation formatrice de CPT afin d'être examiné, mais après une bonne semaine, il a été placé sur un alpage dans les Grisons pour remplacer un CPT. Cependant, ce placement n'était pas optimal, car d'une part, l'exploitation formatrice connaissait mal le chien (le CPT aurait en effet dû rester plus longtemps en observation) et, d'autre part, le soutien du berger sur l'alpage pendant l'intégration du chien était clairement insuffisant et trop court. Suite à deux légers incidents avec le chien, les responsables ont décidé de ne pas le garder après la fin de la saison – il a donc été placé hors du Programme fédéral de protection des troupeaux.
- Dans les Alpes vaudoises, il y a également eu des problèmes sur un alpage entre des CPT et des touristes. En fin de compte, le propriétaire du CPT n'était pas disposé à investir davantage dans la gestion des conflits – ses deux chiens ont été placés en hiver chez un autre propriétaire dans le cadre du Programme fédéral.
- En outre, un incident entre une tierce personne et un CPT s'est produit sur une exploitation aux Grisons, à la suite duquel le propriétaire a dû se séparer, le cœur lourd, de son chien qui a été placé en Allemagne. Le cas échéant, les autorités responsables auraient engagé des poursuites à l'encontre du détenteur (d'autres incidents avec ce CPT ayant déjà eu lieu par le passé).

Il arrive encore que diverses autorités vétérinaires cantonales considèrent un éventuel deuxième incident par morsure par un CPT comme beaucoup plus grave qu'un premier. Malheureusement, ces évaluations ne tiennent guère compte de la manière dont les incidents se sont produits, ni de savoir si le chien représente réellement un danger de récurrence. En règle générale, les incidents de 2019 se sont principalement produits soit parce que la gestion du conflit était inadéquate, soit que le comportement des victimes au sein de l'espace protégé par les CPT s'est révélé inapproprié. Le Service spécialisé en CPT accorde une attention toute particulière lorsqu'il enquête sur des incidents impliquant des chiens ayant déjà mordu ou pincé des personnes par le passé et prend en compte une éventuelle sensibilisation de ces CPT envers certains lieux ou personnes (groupes).

### 3.3 Expertise sur le comportement spatial des CPT

En plus de la conception de l'expertise sur une détention appropriée des CPT et de l'élaboration de l'expertise sur les CPT individuels (suite à des incidents) et sur les attaques malgré la présence de CPT, des expertises sur le comportement spatial des CPT ont également été rédigées en 2019.

Dans le canton de Saint-Gall, les deux CPT d'un agriculteur ont été placés sous surveillance. L'un des deux CPT a été placé chez lui au début de l'été et de nombreuses plaintes concernant des divagations ont été émises par le voisinage. Il est rapidement apparu que la chienne, qui avait été récemment placée, était incapable d'établir une relation ni avec les animaux de rente, ni avec le propriétaire, de même qu'elle ne manifestait que peu de liens avec le troupeau. Comme le propriétaire ne témoignait que peu d'intérêt à vouloir améliorer la situation, cette chienne a été ramenée sur son exploitation de formation. Dans l'intervalle, elle a été placée auprès d'un détenteur de CPT expérimenté et ne présente aucun trouble de comportement.

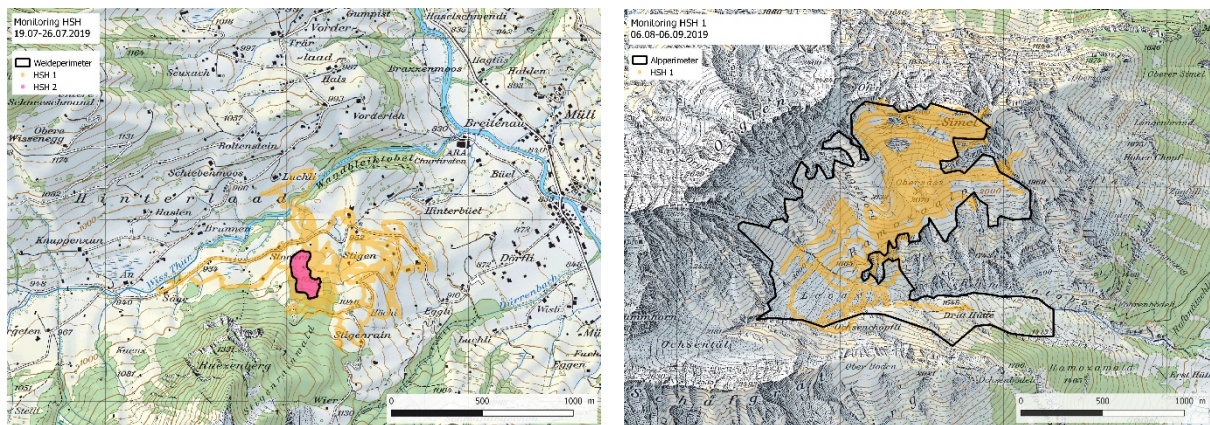


Fig. 18 et 19 : Cartes issues du monitoring du comportement spatial de deux CPT sur une exploitation dans la vallée (à gauche) ainsi qu'un CPT sur une exploitation d'estivage (à droite).

Toujours dans le canton de Saint-Gall, un CPT qui revenait régulièrement de l'alpage vers l'exploitation de base a également été placé sous surveillance. Toutefois, la couverture du réseau de téléphonie mobile s'est avérée trop faible pour une surveillance fiable. Le chien a finalement été retiré de l'alpage avant la fin de l'été. L'année prochaine, les chiens seront placés sur un nouvel alpage, plus éloigné de l'exploitation de base.

Dans le canton d'Uri, à la suite de plaintes concernant le comportement spatial de deux CPT en automne 2018, les deux chiens en question ont été surveillés au printemps 2019 au moyen de colliers GPS pendant environ un mois.

Ici, aucune tendance au vagabondage n'a été observée sur ces chiens. Le comportement spatial des chiens a été évalué comme conforme aux exigences pour des CPT officiels. Cependant, comme le comportement problématique de ces chiens avait été constaté en automne (2018), ils ont été surveillés une nouvelle fois sur l'exploitation de base, à l'automne 2019 après la saison d'estivage. L'expertise est en cours d'élaboration (le comportement spatial des chiens en automne ne semble pas répondre pleinement aux attentes).

## 4 Chiens de protection de troupeaux et public

### 4.1 Incidents impliquant des CPT (pincements ou morsures)

Depuis 2011, le Service spécialisé en CPT analyse, sur l'ensemble du territoire suisse, tous les cas de morsures dans lesquels des CPT officiellement reconnus et soutenus par la Confédération ont été impliqués (voir fig. 20). Dans environ 80 % des incidents (98 sur 121), des personnes ont été mordues ou pincées par un CPT, dans les 23 cas restants, ce sont des chiens de compagnie qui ont été blessés. 19 incidents ont été enregistrés en 2019. 16 concernaient des personnes (dont 4 cyclistes) et 3 des chiens de compagnie (sur 3 incidents avec des personnes, un chien de compagnie étaient aussi présents). Ces chiffres se situent au niveau des deux dernières années.

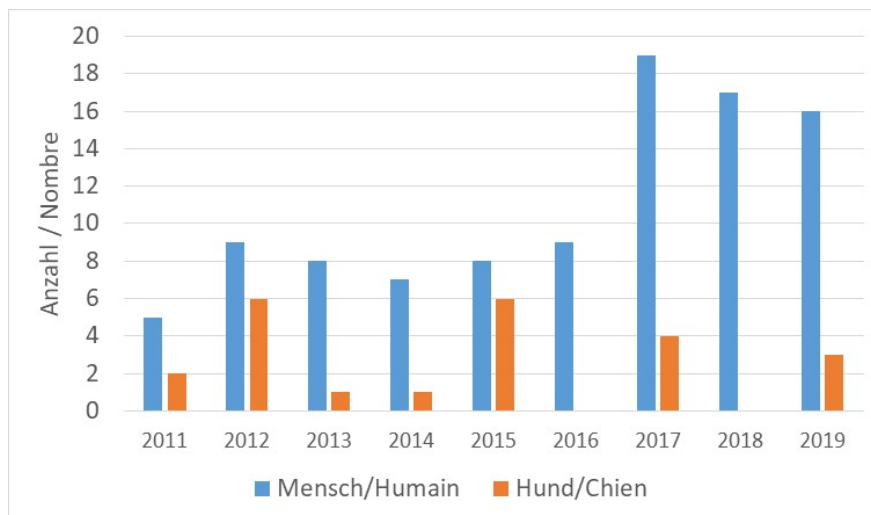


Fig. 20 : Nombre d'incidents avec des CPT enregistrés entre 2011-2019 (Source : AGRIDEA).

Dans les rapports d'incidents, le Service spécialisé en CPT enregistre également le type de blessures causées par le CPT. Elles sont classées selon les trois catégories ci-après :

- Hématome, égratignures
- Perforation de la peau/du muscle
- Déchirure du muscle

Toutes les blessures causées par le CPT sur l'être humain n'ont soit pas nécessité d'intervention médicale, soit ont pu être traitées de façon ambulatoire. En revanche, les blessures des chiens de compagnie étaient en moyenne plus graves que les blessures sur des personnes (fig. 21).

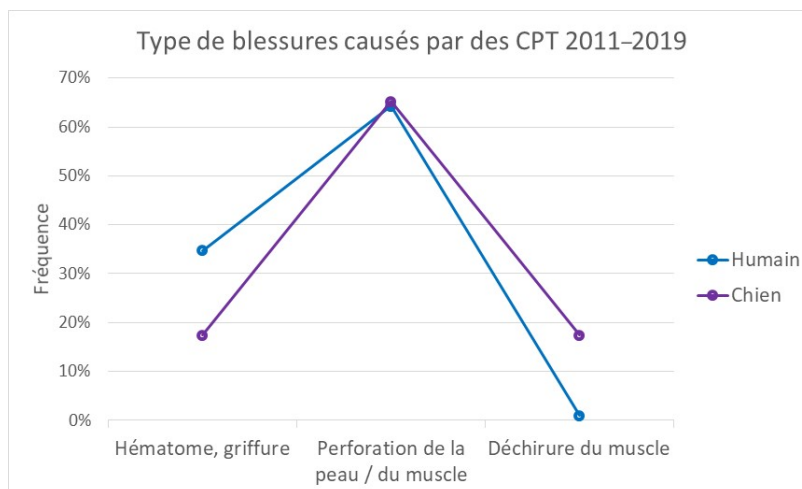


Fig. 21 : Type de blessures par CPT 2011-2019 (Source : AGRIDEA).

## 4.2 Expertise sur la sécurité

Sur demande du Service spécialisé en CPT, le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) a également réalisé, en 2019, toute une série d'expertises sur la gestion des conflits et la prévention des accidents concernant d'éventuels incidents entre des CPT et des tiers. Ces expertises dites de sécurité vérifient si les conditions présentes sur l'exploitation de base ou d'estivage sont aptes à empêcher les incidents et les conflits liés à l'emploi de CPT officiels. Elles identifient les zones et les situations objectivement conflictuelles et recensent les mesures de prévention des accidents et des conflits efficaces dans ce contexte. Les foyers de conflits sont décrits concrètement dans l'espace et dans le temps.

Après la publication en 2019 par l'OFEV de l'Aide à l'exécution sur la protection des troupeaux, les expertises existantes ont dû être légèrement révisées (et le modèle pour les nouvelles expertises a été adapté). Dès lors, les mesures du SPAA ont été distinguées en « mesures obligatoires » et « mesures recommandées ». Cette distinction est importante, car les « mesures obligatoires » sont considérées comme des conditions pour le détenteur/trice d'un CPT lorsque l'OFEV émet la « garantie de financement pour la détention de CPT ».

Jusqu'en 2019, 34 expertises de sécurité sous leur forme définitive ont pu être envoyées aux responsables d'exploitation et aux responsables cantonaux de la Protection des troupeaux (dont un bon tiers concernait les exploitations d'estivage). Pour plus de 50 autres expertises, les principes de base ont été recueillis sur place (cas échéant, les rapports sont disponibles dans l'ancien format) et ils devront être terminés au cours du premier semestre 2020 (environ la moitié pour les exploitations de base et l'autre moitié pour les exploitations d'estivage).

En raison des exigences de l'Aide à l'exécution pour la protection des troupeaux, les cantons sont tenus de rédiger un co-rapport sur les évaluations de sécurité. Les premiers co-rapports de ce type sont disponibles. Il est apparu que certaines mesures de prévention des conflits énumérées par les cantons ne sont pas compatibles avec la nature et l'objectif d'utilisation des CPT (par exemple, exiger des clôtures infranchissables par les chiens sur toutes les exploitations de base). En outre, divers points des co-rapports cantonaux ne faisaient pas référence aux mesures et recommandations dictées par le SPAA, mais aux expertises en tant que telles (méthodologie, annexes, etc.).

## 4.3 Sensibilisation, informations, échanges

Une brochure « [Panneaux d'information sur la présence de chiens de protection des troupeaux](#) » a été élaborée en 2019. Elle fournit des renseignements sur les informations qui peuvent être affichées sur les panneaux destinés aux visiteurs et les personnes à contacter pour les obtenir.

L'utilisation de panneaux d'informations pour les visiteurs est de plus en plus populaire. En 2019, trois alpages ont été équipés de tels panneaux et les panneaux d'informations de six alpages ont été mis à jour, optimisés ou installés sur de nouveaux emplacements. D'autres supports ont été développés et utilisés pour informer et sensibiliser le public sur le comportement à adopter en présence de CPT (dépliants et bandes dessinées, films, etc.).

La [Newsletter Protection des troupeaux](#) à l'attention des offices du tourisme et autres intéressés a été envoyée en juillet dans les trois langues nationales français, allemand et italien. Plus les gens savent comment se comporter correctement face à ces chiens et où les rencontrer, plus le risque de conflit est faible.

Comme les années précédentes, diverses excursions très fréquentées sur le thème « Rencontrer des chiens de protection des troupeaux en toute sécurité » ont été réalisées en 2019 en collaboration avec Pro Natura (voir chapitre 10.7).

## 5 Mesures d'urgence

Depuis 2014, les cantons peuvent acheter des « kits d'urgence » pour l'utilisation à court terme de clôtures, de « Foxlight » et d'électrificateurs de clôtures, que l'OFEV rembourse à hauteur de CHF 5000.- tous les cinq ans. Les kits d'urgence sont gérés par les cantons et utilisés selon les besoins. Le Service spécialisé Protection des troupeaux coordonne les demandes et le budget mis à disposition par l'OFEV.

En raison de la dispersion des loups dans les cantons de montagne, la planification à long terme est devenue plus importante ces dernières années. Il est de moins en moins nécessaire de recourir aux mesures de protection des troupeaux à court terme. Dans de nombreux endroits, les mesures de protection des troupeaux sont mises en œuvre directement après les premières attaques, sans avoir à emprunter du matériel aux cantons.

Le stockage cantonal de matériel d'urgence pour la protection des troupeaux continue d'être accueilli favorablement. Les cantons disposent ainsi de matériel qu'ils peuvent emporter avec eux lors d'une visite et, si nécessaire, installer lors d'une mission d'urgence.

## 6 Planification territoriale

Avec la planification territoriale dans le cadre d'une analyse structurelle de détention et estivage du petit bétail, AGRIDEA a réalisé différentes études et apporté un soutien technique à d'autres. S'appuyant sur l'expérience acquise au cours de l'été 2019, AGRIDEA et le bureau « Alpe » ont réalisé une étude de faisabilité sur la protection des troupeaux sur quatre pâturages d'estivage de moutons du Tyrol et sur un pré-pâturage. L'objectif était d'évaluer si et comment la protection des troupeaux est possible sur les alpages de haute montagne et ceux très fréquentés du Tyrol. Un rapport général et cinq sous-rapports ont été rédigés sur les analyses faites sur ces alpages. Toutes les informations sont disponibles (uniquement en allemand) sur le site <http://www.protectiondestroupeaux.ch/de/projekte/machbarkeitsstudie-herdenschutz-tirol/>

AGRIDEA a également pu soutenir les services de vulgarisation agricole de l'Etat de Bavière dans la planification et la méthode d'évaluation de la capacité de protection des pâturages pour le petit bétail. Un concept méthodologique pour les conditions spécifiques des Alpes bavaroises pourrait être envisagé dans le cadre d'un petit mandat de vulgarisation.

La planification et les analyses structurelles précédentes se sont concentrées sur la zone d'estivage. En attendant, les zones SAU des vallées sont également au centre de l'attention. Dans la vallée, le Service régional de conseil agricole couvre le besoin d'analyse au niveau de l'exploitation. Jusqu'à présent, peu d'analyses inter-exploitations ont été demandées.

Deux projets sont actuellement menés en collaboration avec le bureau « Alpe ». L'un analyse les conflits d'objectifs sur les zones à forte biodiversité entre la Protection des troupeaux et la Protection de la nature; le second étudie une réorganisation des alpages avec l'estivage de bovins et d'ovins dans le canton d'Uri.

## 7 Formation de berger/ère

### 7.1 Dynamique des modules et participants/es

En 2019, au total sept participants/es ont terminé leur formation de berger/ère par un entretien final – cinq de Suisse romande et deux de Suisse alémanique. Il apparaît que le nombre de participants francophones est inférieur à celui des années précédentes – c'est-à-dire à environ 10-14 participants.

Le module d'introduction « En montagne avec des moutons et un chien » qui comprend une randonnée en montagne de plusieurs heures, les risques et l'auto-évaluation, l'introduction à l'économie alpestre et à la culture des bergers a fait ses preuves dans les deux langues et continuera à être dispensé.

Il est toutefois toujours difficile d'offrir un nombre suffisant de places de stage, en particulier en Suisse romande. La question de savoir comment gérer le fait que des personnes qui, pour diverses raisons, n'ont pas les bonnes qualifications pour le métier de berger s'inscrivent aux cours a également été soulevée à plusieurs reprises. Il manque encore une procédure de sélection ou des critères concrets pour l'admission aux cours. Lors d'une séance fin 2019, en concertation avec les responsables des offres de stage, il a été décidé de suggérer aux nouveaux participants d'effectuer un « stage de pré-étude »/« stage d'observation ».



Fig. 22 : Formation 2018/2019 à Châteauneuf dans le cadre du 3ème module théorique « chiens de travail » lors de la visite d'une exploitation de détention et de formation de CPT en Valais.

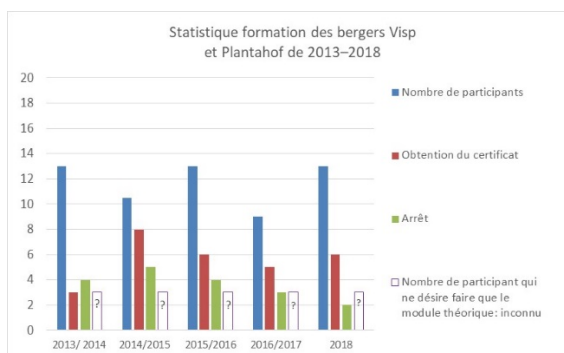


Fig. 23 : Statistiques de la formation des bergers germanophones. Les cours de langue allemande n'étant pas dispensés dans des classes fermées, seul le nombre moyen de participants peut être indiqué (Source : AGRIDEA).

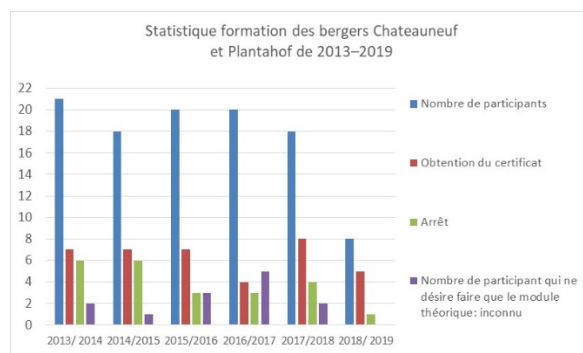
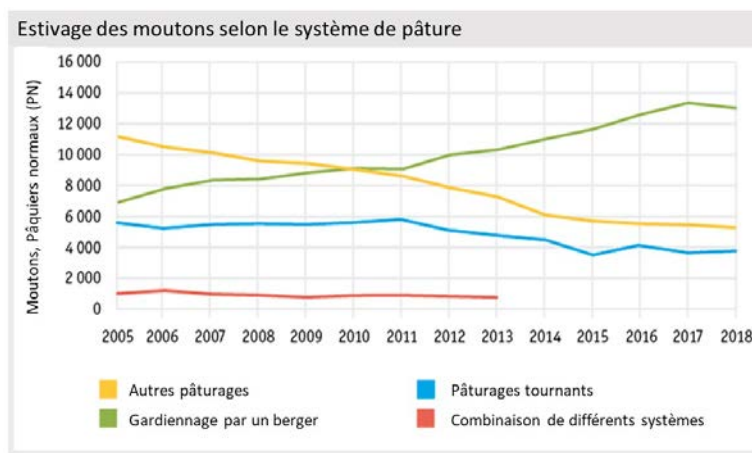


Fig. 24 : Statistiques de la formation des bergers francophones. On constate très clairement ici que le nombre de participants était très élevé durant les premières années et que le nombre d'inscriptions par cours a diminué en 2019 (Source : AGRIDEA).



Source: OFAG

Fig. 25 : Pour la première fois depuis l'introduction de l'Ordonnance sur les contributions d'estivage en 2002, le nombre de moutons mis à l'estivage en étant surveillé en permanence par un berger a légèrement diminué. Cependant, cela n'a pas encore d'influence sur le nombre de places de bergers/ères en Suisse. Il reste à voir comment ces chiffres évolueront (Source : Rapport agricole 2018, Office fédéral de l'agriculture).

## 8 Service civil en soutien aux exploitants d'alpage

Le soutien aux exploitants d'alpage par des personnes effectuant leur service civil s'est avéré efficace. Cinq civilistes ont effectué un total de 697 jours de service en 2019 – c'est un record depuis le début du projet civilistes de la Protection des troupeaux né en 2010. Les civilistes sont actifs sur les alpages de la mi-mai à la fin octobre pour la protection du troupeau. Dans certains endroits, des missions durent de 3 à 5 semaines. Leurs tâches consistaient à effectuer des travaux divers comme la mise en place de clôtures sur les pâturages de printemps et d'automne ou la surveillance lors de la présence avérée de loups. Pour la saison 2020, des civilistes seront à nouveau engagés – il n'y a actuellement pas encore suffisamment de candidatures.

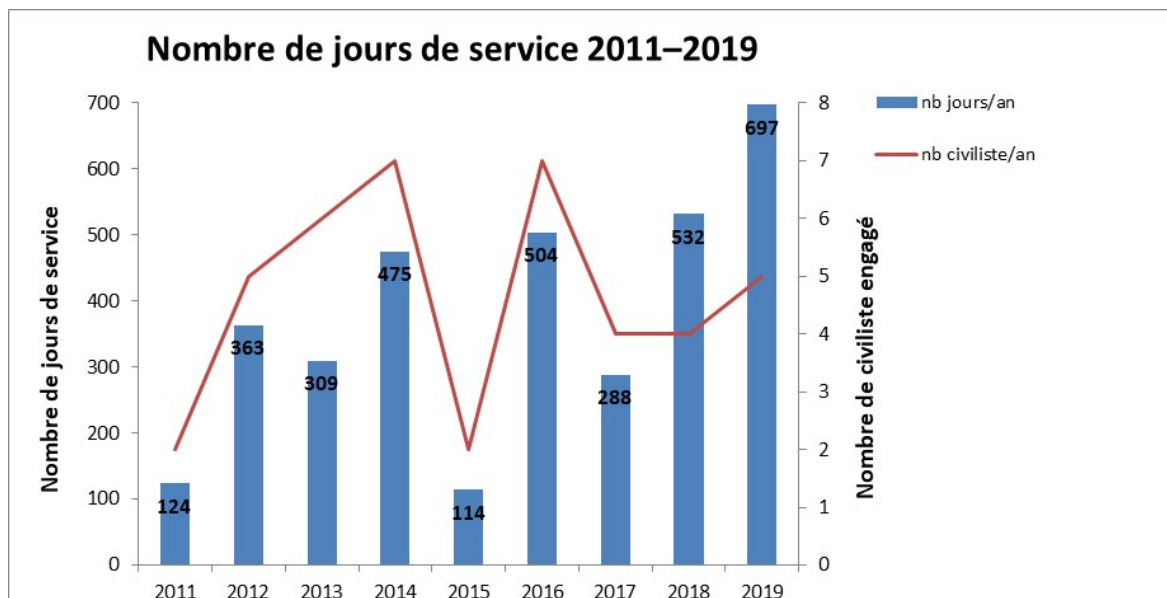


Fig. 26 : Nombre de jours de service en 2011-2019, ainsi que nombre de jours de service civil pour la Protection des troupeaux (source : AGRIDEA).

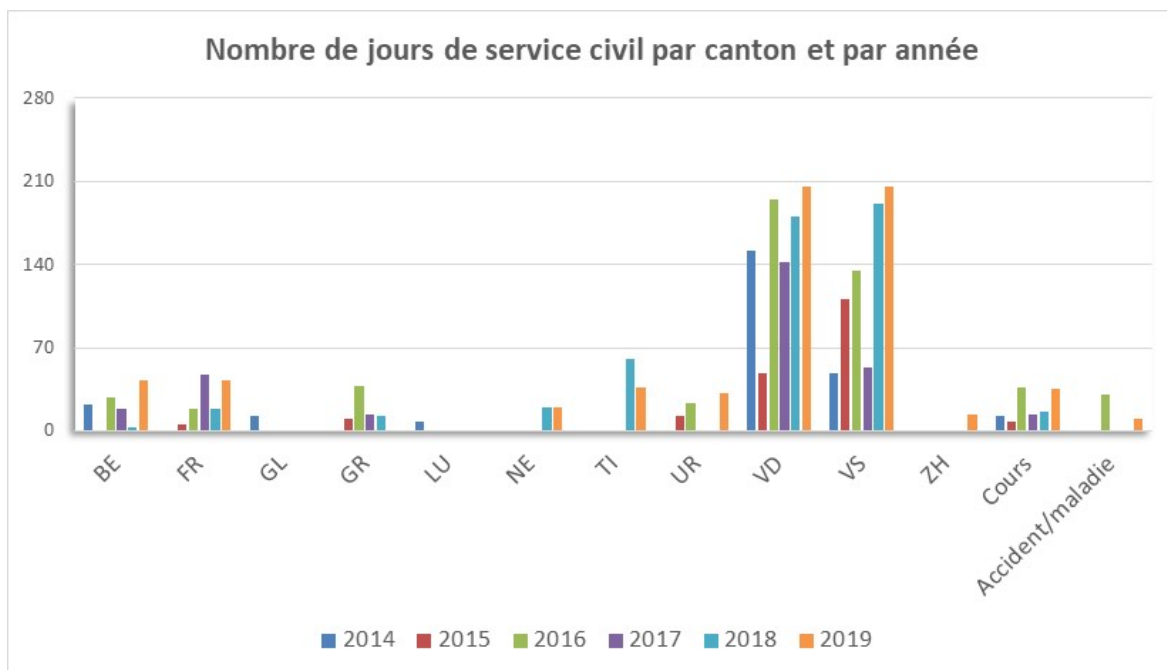


Fig. 27 : Jours de service civil par canton et par année (source : AGRIDEA).

## 9 Clôtures, lamas, ânes et dispositifs d'effarouchement

### 9.1 Clôtures et dispositifs d'effarouchement

En 2019, divers types de renforcement de clôtures ont été soutenus pour un montant total de CHF 138'687.-. On peut constater que la demande d'enclos de nuit a fortement augmenté par rapport à l'année précédente. Il y a deux raisons principales à cela :

- 1) Dans le canton des Grisons, des mesures de protection ont été mises en oeuvre en 2018 à la suite de nombreuses attaques sur des alpages non gardiennés. L'implémentation des mesures de PT après des dégâts a déjà pu être observée dans d'autres cantons au cours des années précédentes.
- 2) L'OAK Schwyz a pris des mesures immédiates en équipant ses alpages de matériel pour enclos de nuit. Une aide financière d'environ CHF 25 000.- a été versée pour ces mesures.

En outre, une augmentation de la demande de renforcement des ruchers a été constatée en 2019. Cette mesure est directement liée à la présence d'ours.

Mesures de renforcement des clôtures	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Enclos de nuit	9'950	6'786	30'888	20'784	16'336	60'601
Clôtures SAU	30'007	9'952	42'741	51'519	27'116	48'914
Installation de clôtures CPT sur les chemins pédestres	0	0	13'687	6'642	5'276	4'221
Autres mesures (tests matériel)	7'291	19'642	25'180	14'750	14'320	17'951
Protection des abeilles	7'000	8'400	4'200	2'800	4'200	7'000
Total (CHF)	54'248	44'780	116'696	96'495	67'248	138'687

Tab. 1 : Une comparaison des chiffres relatifs aux différentes mesures de renforcement des clôtures montre une augmentation significative de la demande pour 2019. Plusieurs endroits sur les alpages ont été équipés de matériel de renforcement des clôtures pour les enclos de nuit en 2019 (Source : AGRIDEA).

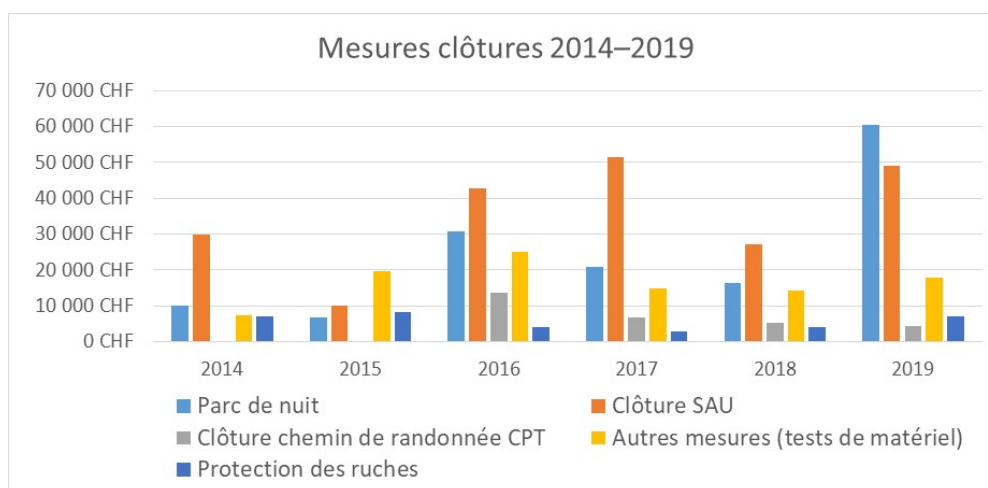


Fig. 28 : Le diagramme montre la répartition de l'aide financière pour le renforcement des clôtures. Pour la première fois depuis 2014, 2019 a vu la demande de clôtures pour les exploitations d'estivage dépasser celle des exploitations de base. Dans l'ensemble, on constate une forte augmentation des renforcements des clôtures sur les zones d'estivage et les SAU (Source : AGRIDEA).



Les contributions de soutien pour les différents types de consolidation des clôtures ont fortement augmenté en 2019. Comme pour les années précédentes, on constate un lien direct entre les demandes de subvention provenant de régions où la présence de grands prédateurs a fait son apparition (ou est en augmentation). Les cantons mettent également de plus en plus l'accent sur des mesures de prévention individuelles sur les alpages (par exemple, l'OAK Schwytz). La plupart des demandes a été déposée par les cantons du Valais, des Grisons et de Schwytz.

En 2019, le Service spécialisé Protection technique des troupeaux a insisté sur l'importance de l'électrification des systèmes de clôture lors de diverses journées de pratique sur le terrain.

Des dispositifs d'effarouchement tels que les lampes clignotantes « Foxlight » et les appareils acoustiques « AlarmGuard » sont parfois utilisés sur le terrain. Les lampes n'ont pas été financées par l'OFEV en 2019; les agriculteurs peuvent les acquérir directement auprès des fabricants. Certains cantons se sont procurés des appareils acoustiques en plus des lampes clignotantes afin de constituer un kit d'urgence.

Cette année aussi, plusieurs centaines de rouleaux de ruban ont été distribués gratuitement aux agriculteurs. Les rubans sont une mesure qui augmente la visibilité des clôtures électriques mobiles.

## 9.2 Monitoring

En été et en automne 2019, différents alpages et exploitations agricoles des cantons du Valais et du Tessin ont pu être visités (contrôle aléatoire). L'année précédente, les deux cantons avaient demandé des sommes importantes pour le renforcement des clôtures). La mise en œuvre sur le terrain est effectuée de manière consciencieuse.

Il y a eu des situations où du matériel pour clôtures de nuit a été acheté comme mesure d'urgence. Il n'a été utilisé qu'après la première attaque du loup. Cette procédure est soutenue par le Service spécialisé. C'est en effet un avantage de pouvoir le stocker directement sur place (sur les alpages) pour être immédiatement mis en place lorsque la pression des loups devient plus forte.

## 9.3 Lamas et ânes

30 lamas ont été placés pour protéger les troupeaux sur une trentaine d'exploitations en 2019. Aucune de ses exploitations n'a enregistré de dégâts sur les animaux de rente malgré que la majorité d'entre elles soit concernée par la présence de lynx et de loups (voir fig. 29). Deux lamas ont été placés sur deux nouvelles exploitations afin de protéger les moutons.

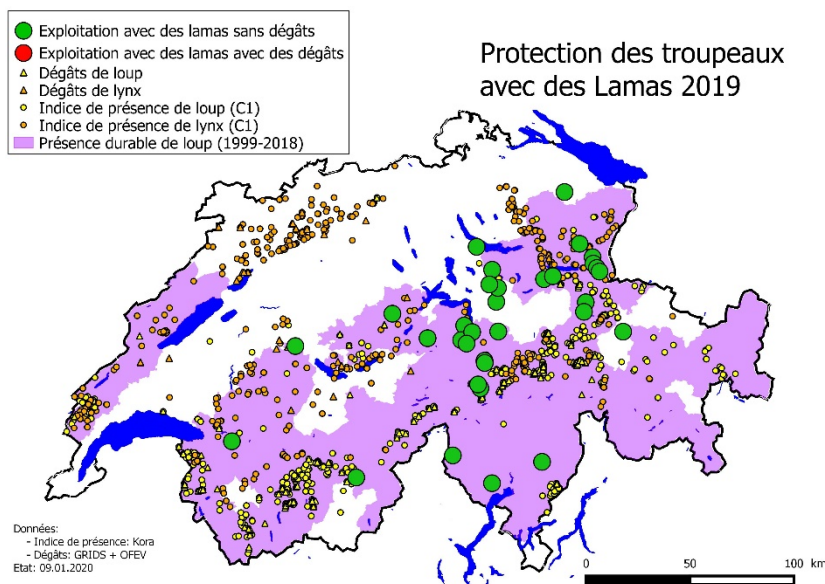


Fig. 29 : Les sites qui ont protégé leurs animaux de rente avec des lamas sont désignés par des ronds verts. Aucun de ces sites n'a été affecté par des dégâts dus aux grands prédateurs. Les attaques du loup sur animaux de rente et la détection récurrente de loups en 2019 sont marquées en jaune. Les surfaces violettes désignent les régions dans lesquelles la présence persistante du loup a été constatée de 1999 à 2018. Dans ces régions, il fallait aussi compter sur la présence de loups en 2019. Les triangles orange représentent les attaques sur animaux de rente causées par les lynx en 2019. Les cercles orange montrent la présence évidente de lynx en 2019. (Source : KORA).



Le stock de panneaux de signalisation (voir fig. 30) sur l'utilisation des lamas comme animaux de protection des troupeaux s'est épuisé, 26 nouveaux panneaux ont été commandés. Ils peuvent être obtenus gratuitement par les éleveurs de lamas/moutons auprès d'AGRIDEA et sont utilisés pour informer les randonneurs et les cyclistes sur l'utilisation des lamas.

Fig. 30 : Panneaux de signalisation «Lamas au travail».

Aucune séance de coordination ne s'est tenue en 2019 au sein du groupe de travail "Protection des troupeaux avec des lamas", coordonnée par AGRIDEA sur mandat du WWF Suisse, CHWolf et Neuweltkameliden Schweiz. Ainsi, AGRIDEA organisera en 2020 un échange d'expériences et une visite d'exploitation auxquels seront invités, outre le groupe de travail, des éleveurs/euses de lamas/moutons connus du groupe de travail et des conseillers/ères cantonaux en matière de protection des troupeaux. Les objectifs sont de renforcer le réseau, d'échanger des expériences et de sensibiliser à la question des lamas dans la protection des troupeaux.

Le mandat sera également financé en 2020 par le WWF Suisse, CHWolf et Neuweltkameliden Schweiz. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ne finance pas les lamas pour la protection des troupeaux, ni la coordination du groupe de travail. AGRIDEA est donc contrainte d'effectuer ses tâches uniquement dans le cadre prévu dans la convention de travail.

Les ânes continuent à être utilisés de manière sélective comme animaux de protection. Toutefois, il n'existe pas de registre indiquant où et quels animaux sont utilisés, ce qui explique pourquoi le contrôle de la qualité et de l'efficacité pour les ânes n'est pas possible. AGRIDEA transmet les contacts avec des personnes vendant des ânes en cas de demandes.

## 10 Manifestations

### 10.1 Journée d'échange de la « Protection des troupeaux Suisse »

La journée d'échange annuelle de la Protection des troupeaux Suisse s'est tenue le 5 novembre 2019 à Köniz. Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette journée durant laquelle les thèmes suivants ont été abordés :

- Couchade pour troupeaux de petits ruminants
- Défi dans la protection de troupeaux de bovins
- Nouvelle stratégie d'intégration des CPT
- Table ronde : Quels animaux ont leur place sur les alpages ?
- Situation actuelle du loup en Suisse

Toutes les présentations sont disponibles et téléchargeables sur le site <http://www.protectiondestroupeaux.ch/fr/actualites/>

### 10.2 Rencontre nationale des bergers/ères à moutons

Le 10 mai 2019, la deuxième rencontre nationale des bergers/ères a eu lieu à Villarepos FR; le but de cette rencontre était de renforcer le réseau entre bergers, bergères et autres personnes intéressées et d'offrir à nouveau la possibilité d'échanger des informations sur le travail quotidien et la formation. Cette journée a été l'occasion de remettre les certificats aux huit diplômé-e-s de la formation suisse des bergères et bergers à moutons. Le matin, divers sujets ont été abordés :

- Résistance aux parasites
- Commercialisation de la viande d'agneau
- Histoires de moutons et plats à base d'agneau
- Diversité et possibilités des chiens de troupeaux

Sur l'exploitation ovine de Reto Fivian, durant l'après-midi, divers sujets ont été abordés dans des ateliers, tels que l'introduction des marques auriculaires électroniques, les CPT, les enclos de nuit, ainsi que les conditions de travail et les salaires.

Toutes les présentations des différents intervenants peuvent être demandées à AGRIDEA. La prochaine rencontre nationale des bergers/ères aura lieu en 2021.

### 10.3 Présentation aux cantons de l'aide à l'exécution sur la protection des troupeaux

L'aide à l'exécution sur la protection des troupeaux de la Confédération est en vigueur depuis le 1er janvier 2019. AGRIDEA est mandatée par l'OFEV pour soutenir les cantons dans la mise en œuvre et pour assurer l'application la plus uniforme possible de cette aide à l'exécution. AGRIDEA a ainsi invité les représentants cantonaux à participer à un échange pour clarifier les questions en suspens, discuter de cas concrets, de problèmes et de procédures spécifiques. L'objectif était d'aborder des situations et des besoins cantonaux de manière aussi précise et pratique que possible. Au total, huit séances de ce type ont eu lieu entre juin et septembre avec la contribution de l'OFEV et la participation régionale des responsables cantonaux de la Protection des troupeaux et des représentants de l'Office cantonal des affaires vétérinaires, des services cantonaux de la chasse et de l'agriculture de toute la Suisse. Après la présentation de l'aide à l'exécution, des exemples, notamment de vulgarisation et de détection, ont été abordés.

### 10.4 Excursion des préposés cantonaux de la Protection des troupeaux

L'excursion annuelle des préposés cantonaux à la Protection des troupeaux a eu lieu les 26 et 27 juin à Vercorin. La première soirée fut l'occasion de présenter les nouvelles expertises requises lors de placements de CPT chez de nouveaux détenteurs/trices. La vidéo sur les clôtures de protection des troupeaux d'AGRIDEA a également été présentée et suivie d'une discussion. Le second jour, le groupe s'est rendu sur l'alpage Ar du Tsan pour discuter du thème des enclos de nuit avec le responsable de l'alpage et le berger.



Fig. 31 et 32 : Discussions au sujet des enclos de nuit sur l'alpage de l'Ar du Tsan sur lequel des moutons de la race Nez noir du Valais sont estivés.

## 10.5 Stand BEA : Hébergement pour bergers sur les alpages de moutons

Le groupe de travail "SchafAlp", composé des organisations telles que Pro Natura, la Fédération suisse d'élevage d'ovins, le WWF et AGRIDEA, a mené à bien le projet sur les hébergements pour les alpages à moutons. Une conférence de presse a eu lieu à l'issue du projet. Elle s'est tenue à la Foire de la BEA lors de laquelle un prototype des hébergements pour bergers a été présenté, ce qui a permis à un large public d'obtenir des informations concernant ces hébergements mobiles.



Fig. 33 : Présentation des hébergements mobiles pour bergers à la BEA de Berne

## 10.6 Manifestations internationales

Toutes les informations sur les événements internationaux sont disponibles dans le chapitre 11.

## 10.7 Campagne de sensibilisation concernant les CPT

En collaboration avec Pro Natura, AGRIDEA organise chaque année des excursions sur le thème « Comment se comporter avec les chiens de protection des troupeaux » avec comme but la sensibilisation des guides et des accompagnateurs/trices de randonnée. En 2019, quatre excursions de ce genre ont pu être organisées dans les cantons des GR, de GL, BE et VD. Une excursion supplémentaire dans le canton de NW a aussi été mise sur pied pour une association ornithologique. Ces événements rencontrent chaque année un vif succès et seront à nouveau proposés en 2020.

A côté de cela, d'autres événements tels que des séances d'information pour le bureau de Suisse Rando de Berne, l'Office du tourisme Parc naturel de la vallée de Binn, une journée de formation continue en collaboration avec le SPAA pour les guides de randonnées suisses et des séances d'information pour les membres de GrisonsRando et d'une association d'amoureux de la nature.

Dans trois communes des cantons du Valais, d'Uri et de Saint-Gall, il a également été possible d'organiser des manifestations d'information pour la population sur le thème des CPT, en collaboration avec la vulgarisation agricole cantonale pour la Protection des troupeaux. Des détenteurs/trices de CPT sont établis dans ces trois communes et espèrent que ces manifestations amèneront le public à mieux comprendre ces chiens et leur caractère.

## 10.8 Autres communications et publications

En 2019, la brochure [Vue d'ensemble des mesures touchant le mode d'exploitation](#) ainsi que la brochure « [Que faire en cas de suspicion de dégâts de grands prédateurs](#) » ont vu le jour. Toutes les publications sont disponibles en ligne sous le lien <http://www.protectiondestroupeaux.ch/fr/downloads/>

En mai 2019, la [Newsletter de la Protection des troupeaux](#) a pu être envoyée. Ce bulletin d'information, qui paraît une à deux fois par an, s'adresse en premier lieu aux responsables cantonaux de la Protection des troupeaux et aux autres personnes qui s'occupent professionnellement de la protection des troupeaux.

En 2019, AGRIDEA a également participé à différents groupes de travail cantonaux sur le loup/les grands prédateurs/la protection des troupeaux (Berne, St-Gall, Fribourg, Vaud).

## 11 International

En 2019, les deux premiers numéros de CDP-News ont pu être publiés dans le cadre du projet « EuroLargeCarnivore ». La coordination du projet ainsi que la gestion de l'équipe de rédacteurs et la mise en page sont réalisées par AGRIDEA. Il est maintenant important de se concentrer sur la communication et redoubler d'efforts pour promouvoir davantage la newsletter. Toutes les éditions depuis 1999 et les documents actuels pour les auteurs sont disponibles sur le site <http://www.protectiondestroupeaux.ch/fr/cdpnews/>.

Avec une équipe internationale d'éditeurs, le livre « Loup, lynx et ours dans le paysage culturel » a été publié par les éditions Ulmer en avril 2019. AGRIDEA apporte une contribution importante à la plateforme d'information sur la protection des troupeaux avec ses fiches thématiques.

L'équipe Protection des troupeaux d'AGRIDEA a en outre organisé diverses manifestations internationales en 2019 :

Du 24 au 26 juin 2019, AGRIDEA a organisé une formation pour un groupe d'experts de Haute-Autriche. Dans le canton de Glaris, deux excursions alpestres et une introduction à la gestion des grands prédateurs avec le garde-faune du canton ont été organisées. L'offre de cours a été adaptée aux besoins des douze participants.

Du 8 au 10 août 2019, une excursion pour un groupe provenant d'Autriche s'est déroulée dans la région de Flims/Coire GR. Mandatée par LIFE EuroLargeCarnivore, AGRIDEA a organisé une excursion sur le thème « La protection des troupeaux en Suisse ». Des représentants/es de la Chambre d'agriculture, des éleveurs/euses de petit bétail et des représentants/es du secteur de l'environnement ont participé à l'excursion. En plus des présentations théoriques, les participants ont eu le loisir de visiter des exploitations et des alpages. Sous la direction d'AGRIDEA, les hôtes de l'étranger ont acquis de nombreuses connaissances en très peu de temps. Les participants ont pu ramener chez eux un sac à dos rempli de témoignages et d'idées.

Du 9 au 12 septembre 2019, AGRIDEA a organisé un voyage d'étude en Slovaquie dans le cadre du projet « EuroLargeCarnivore » sur le thème des « Grands prédateurs dans le paysage culturel ». 19 participants provenant de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche ont pris part à cet échange croisé. L'accent a principalement été mis sur les situations de conflits avec les ours et l'échange international entre la science et la pratique.



Fig. 34 et 35 : Des représentants de l'agriculture, de l'administration de la chasse et de la protection de la nature ont pris part à un échange international en Slovaquie.

L'équipe d'AGRIDEA a également été représentée lors des événements internationaux suivants :

- Soutien à l'organisation de la Conférence internationale LIFE Euro Large Carnivores sur la protection du bétail à Salzbourg du 21 au 23 janvier 2020 à Salzbourg.
- Participation au projet du CERPAM (F) avec comme titre « Chiens de protection : Quand les éleveurs forgent leurs savoirs dans les Alpes ».
- Participation à une manifestation sur la protection des troupeaux organisée par l'Association V.I.E. à Gignors-et-Lozeron (F).
- Contribution à la formation de Protection des troupeaux pour les commissaires à la protection de la faune dans le Bade-Wurtemberg. La formation est organisée une fois par an par le FVA (Forstliche Versuchs- und Forschungsanstalt Baden-Württemberg) et se déroule dans la Forêt-Noire (D).
- Ecole du changement, Tyrol du Sud. Participation sur le sujet « Le loup est présent ». Deux congrès ont été mis sur pied (17.4 et 11.10.2019).